



COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le cinq avril, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix neuf heures sous la présidence de Madame Joëlle HARNET, présidente.

Etaient présents :

Communauté de Communes
De Carnelle-Pays de France

MM KRIEGUER, LYEUTE, DUFOUR, FALLOT, LECLAIRE, FERON,
DUPONT, MONFORT, délégués titulaires
Mmes LAMOTTE, VALIN, déléguées titulaires
MM DODACKI, GIROD, délégués suppléants

Communauté de Communes
Du Haut Val d'Oise

Mmes HARNET, PERINI, déléguées titulaires
MM. DRIANCOURT, ESTRADE, GARBE, LEBON, DEGOUY, ALFANDARI
BOUCHEZ, LESUEUR, BOUCHOUICHA, COACHE, PINSSON, délégués
titulaires

Communauté de Communes
De la Vallée de l'Oise et des
Trois Forêts

MM RENAULT, DELAIS, BOUDER, LEFEBVRE, délégués titulaires
Mme GODENNE, déléguée suppléante

Communauté de Communes
De la Vallée du Sausseron

Mme LE BERRE, déléguée titulaire
MM. DELAMARRE, JOBARD, délégués titulaires

Absents excusés :

Monsieur CARON (Maffliers), Monsieur ALART (VIARMES), Monsieur KISLING (Parmain), Madame JULITTE (Mériel)

Assistaient également à la réunion :

Syndicat TRI-OR: Mme Martine LE TREIZE, Mme Séverine LE BLANC

Secrétaire de séance :

Monsieur COACHE Jean-Jacques ;

Commune non représentée :

Baillet en France, Béthemont la Forêt, Parmain, Villiers Adam

Madame La Présidente accueille les délégués et le quorum atteint déclare la séance ouverte à 19 heures.

Informations de la Présidente :

- a) La pesée embarquée est mise en place depuis le début de l'année et le Syndicat vérifie chaque semaine la bonne utilisation du système. Chaque dysfonctionnement est vu par le Syndicat : la répartition en cas d'anomalie est validée par le Syndicat (problème sur une édition, erreur de tare...)
- b) La roue Siloda sera livrée ce soir vers 23 heures
- c) La presse à balle sera installée et mise en service la semaine 16
- d) La Présidente indique que la fosse des ordures ménagères est pleine et risque de générer des nuisances olfactives les prochains jours (arrêt de l'exploitation lié à la panne d'un moteur sur un BRS)

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2016

Le procès-verbal du Comité Syndical du 16 février 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Il est rappelé que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Dupont,

Considérant les données du compte administratif 2015 présentées ci-dessous :

Section de Fonctionnement	
Recettes de Fonctionnement 2015	11 887 546.65 €
Dépenses de Fonctionnement 2015	-11 631 498.30 €
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	<u>256 048.35 €</u>
Résultats antérieurs reportés	998 644.17 €
Résultat de clôture au 31/12/2015	<u>1 254 692.52 €</u>

Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2015	775 449.88 €
Dépenses d'investissement 2015	1 314 433.05 €
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	<u>-538 983.17 €</u>
Résultats antérieurs reportés	340 628.44 €
Résultat de clôture au 31/12/2015	<u>-198 354.73 €</u>

Résultats nets de clôture	
Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2015	1 254 692.52
Résultat d'investissement pour l'exercice 2015	-198 354.73
Résultat brut de clôture de l'exercice 2015	<u>1 056 337.79 €</u>
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	-400 280.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0.00 €
Résultat net de clôture de l'exercice 2015	<u>656 057.79 €</u>

Discussion : Mr Krieguer demande des explications sur la ligne des consommables et celle de l'électricité. Ces articles n'étaient pas prévus au budget 2015. La Présidente explique qu'il s'agit de dépenses liées à la reprise en régie du centre de tri : les consommables correspondent aux bobines de fil d'acier et l'électricité à la consommation électrique du centre de tri.

Madame HARNET quitte la séance et Monsieur DEGOUY, doyen d'âge, prend la présidence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical
APPROUVE le compte administratif 2015,
CONSTATE, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur Dupont, indique que le Compte de Gestion du Trésor Public de l'Isle Adam est identique tant en dépenses, recettes et résultats au Compte Administratif du Syndicat.

Il demande au Comité Syndical d'approuver ce compte de gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2015 dressé par le trésor public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Compte tenu des résultats de l'exercice 2015, Mr Dupont propose :

- d'affecter 598 635 € au compte 1068 au budget 2016 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement et les restes à réaliser,
- de reprendre le solde, soit 656 057 € en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical

DECIDE l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

BUDGET 2016

Monsieur Dupont présente le budget établi à partir des données fournies lors du débat d'orientation budgétaire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses - chapitres

011	Charges à caractère général	9 855 405 €
012	Charge de personnel et frais assimilés	948 665 €
65	Autres charges et gestion courante	35 590 €
66	Charges financières	68 764 €

67	Charges exceptionnelles	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	673 400 €
6865	Dotation pour charges financières	57 000 €
022	Dépenses imprévues	269 183 €
023	Virement à la section d'investissement	650 783 €
TOTAL		12 558 790 €

Recettes - chapitres

70	Produit des services (ventes et soutiens)	1 373 400 €
73	Participation des communautés de communes	10 160 397 €
74	Dotations et participations (soutiens CUI)	45 000 €
75	Autres produits de gestion courante	69 424 €
013	Remboursements sur salaire	7 000 €
77	Produits exceptionnels	15 000 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	232 512 €
002	Excédent antérieur	656 057 €
TOTAL		12 558 790 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses - chapitres

16	Remboursement des emprunts	635 418 €
20	Immobilisations incorporelles	50 460 €
21	Immobilisations corporelles	562 300 €
23	Immobilisations en cours	330 438 €
020	Dépenses imprévues	
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	232 512 €
001	Déficit antérieur	198 355 €
TOTAL		2 009 483 €
		RAR 2015 400 280 €
TOTAL avec les Restes à Réaliser		2 409 763 €

Recettes - chapitres

16	Emprunts et dettes assimilées	39 345 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves (FCTVA+1068)	1 046 235 €
021	Virement de la section de fonctionnement	650 783 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	673 400 €
001	Solde antérieur	
TOTAL		2 409 763 €

Discussion :

Mr Krieguer signale que le montant des dépenses imprévues en fonctionnement ne sont pas élevées compte tenu du budget en fonctionnement du Syndicat. Mr Dupont explique que pour le budget 2015, les dépenses imprévues étaient de 173 764 € contre 269 183 € cette année. Mr Krieguer remarque que le budget est élaboré avec prudence et sans emprunt. La Présidente précise que le budget est sincère et que si nous devons faire face à une dépense importante non prévue au budget, le Syndicat pourra contracter un emprunt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

PRECISE que le budget primitif 2016 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2015 au vu du compte administratif et du compte de gestion 2015 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

ADOpte l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement tel que présenté ci-dessus

ADOpte le budget 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

- section de fonctionnement 12 558 790 €
- section d'investissement 2 409 763 €
- TOTAL 14 968 553 €

PARTICIPATION 2016 DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur Dupont indique que les quatre communautés de communes, intervenant en représentation substitution dans notre syndicat, devront s'acquitter des participations suivantes :

Communautés de Communes	Communes représentées	Montant de la participation annuelle
Communauté de Communes de Carnelle – Pays de France	Asnières sur Oise, Baillet en France, Belloy en France, Maffliers, Montsout, Noisy sur Oise, Seugy, St Martin du Tertre, Viarmes, Villaines sous Bois	2 604 319 €
Communauté de Communes de la Vallée de L'Oise et des Trois Forêts	Béthemont la Forêt, Chauvry, L'Isle Adam, Mériel, Nerville la Forêt, Parmain, Presles, Villiers Adam	3 469 545 €
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise	Beaumont sur Oise, Bernes sur Oise, Bruyères sur Oise, Champagne sur Oise, Mours, Nointel, Persan, Ronquerolles	3 997 857 €
Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron	Frouville Hédouville	88 675 €
TOTAL		10 160 397 €

Discussion :

Mr Dupont présente la démarche pour la détermination de la participation des communautés de communes. Il précise que les tonnages issus du tri profitent aux communes et plus ces tonnages seront importants, meilleure sera la réduction au niveau des coûts pour la commune.

La Présidente explique que pour les encombrants, un véritable plan sur la communication doit se mettre en place car la collecte en porte en porte coûte cher et qu'il est impératif de porter les déchets en déchetterie où une valorisation est possible. Mr Dufour rappelle également que les encombrants vont à l'enfouissement, et le coût est important.

La Présidente rappelle notamment les engagements du Syndicat sur la réduction des déchets de 7% d'ici 2018. Le Syndicat est prêt à réfléchir et collaborer avec les communes afin de les aider à diminuer les tonnages. Monsieur Dupont remarque que les communes ne sont pas assez engagées par rapport aux tonnages en ordures ménagères. La Présidente indique à l'assemblée que les tonnages seront transmis tous les deux mois au moment des comités de pilotage.

Concernant les gens du voyage, la Présidente explique que le propriétaire du terrain est responsable des déchets. Il convient de faire le nécessaire auprès de celui-ci pour le coût de la collecte de ces déchets.

Mr Bouchez interroge sur le changement de la collecte des encombrants sur sa commune le lundi car il a constaté la présence de déchets qui ne sont pas de sa commune.

Mr Dupont pose la question sur la collecte des encombrants en porte à porte. A terme, il conviendrait d'étudier la collecte des encombrants sur appel. La Présidente complète le propos de Mr Dupont en indiquant que cette étude sera à intégrer au prochain marché sur le tri des encombrants.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité le montant des participations des communautés de communes.

CREATION D'UN POSTE DE CATEGORIE B EN FILIERE TECHNIQUE

Mr Delais expose le rapport ci-dessous :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la reprise en régie du centre de tri, il convenait de renforcer les effectifs du centre de tri.

Un poste de conducteur d'engins à temps complet pour assurer d'une part la suppléance du responsable du centre de tri et de conduire les engins roulants est occupé par un agent de tri. Il convient de régulariser la situation par la création d'un poste de technicien.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique au grade de technicien.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience suffisante dans le secteur d'activité.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- La création d'un emploi de technicien permanent à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016.

Le tableau des emplois est modifié :

Filière technique :

Technicien

- Ancien effectif :0
- Nouvel effectif :1

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- à partir de 1^{er} avril 2016 de créer un emploi de technicien, de la filière technique en catégorie B à temps complet ;

- de modifier ainsi le tableau des emplois :

Filière technique : Technicien

- Ancien effectif :0
- Nouvel effectif :1

CONVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE DE BORNES ENTERREES SUR EMPRISE PRIVEE OU PUBLIQUE

Mr Dufour prend la parole et expose le rapport sur les projets de mise en place des bornes enterrées :

Depuis 2010, le Syndicat Tri Or met en place en collaboration avec les communes et les bailleurs sociaux des bornes d'apports volontaires enterrées sur son territoire. Aujourd'hui, le Syndicat compte 48 bornes pour les ordures ménagères et 77 bornes pour les déchets recyclables répartis sur les communes de L'Isle Adam, Persan, Beaumont sur Oise, Saint Martin du Tertre, Bernes sur Oise, Bruyères sur Oise et Mériel.

La mise en place des conteneurs enterrés se situe entre la collecte en apport volontaire et la collecte en porte à porte. Elle permet notamment de mettre en place une collecte sélective sur des zones où cette collecte en porte à porte peut s'avérer, techniquement et socialement difficile (manque de place pour les conteneurs, local poubelles détérioré...). C'est notamment le cas pour les grands ensembles collectifs.

Compte tenu des demandes croissantes de ces derniers, le Syndicat a établi un guide des bonnes pratiques pour l'installation et revu les conventions s'y rapportant :

- Convention d'implantation et d'usage sur le domaine privé
- Convention d'implantation et d'usage sur le domaine public

Chaque convention a pour objet de fixer les conditions, techniques et financières, de réalisation, d'exploitation et de maintenance d'installations nécessaires à la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et du verre, situées sur l'emprise du terrain privé ou public.

Avant l'élaboration de chaque projet, il convient que chaque partie impliquée signe au préalable ladite convention.

Il est donc demandé au Comité Syndical :

- D'accepter les termes des conventions sur le domaine privé et le domaine public
- D'autoriser la Présidente à les signer dès qu'un projet de mise en place sera validé

Discussion :

Mr Garbe fait remarquer que sur le domaine privé, la maintenance de la borne pour les ordures ménagères est comptée dans les prestations supplémentaires de la commune.

Mr Krieguer indique que les coûts liés à la collecte des bornes est nettement inférieur à la collecte en porte à porte. Le Syndicat peut réaliser des économies.

Mr Garbe explique que sur la commune de Bruyères sur Oise, malgré la baisse des tonnages, la participation augmente de 70 000 euros.

Mr Dufour indique que le coût en ressource humaine est différent en fonction du type de collecte : le porte à porte nécessite un équipage de 3 personnes alors que pour la collecte des points d'apports volontaire, il suffit d'un chauffeur. La Présidente rappelle tout de même que sur le domaine privé, la convention est tripartite, la commune peut donc manifester son désaccord.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical,

- **ACCEPTE** les termes de la convention sur le domaine privé,
- **ACCEPTE** les termes de la convention sur le domaine public,
- **AUTORISE** la Présidente à les signer dès qu'un projet de mise en place sera validé.

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET ECO FOLIO

Mr Dufour expose à l'assemblée le projet proposé à Ecofolio dans le cadre d'un appel à projet :

Ecofolio a relancé début janvier son appel à projet annuel destiné aux collectivités, permettant de financer des projets liés à la collecte, au tri et au recyclage des papiers.

Ce dispositif bénéficie en 2016 d'une enveloppe budgétaire exceptionnelle de 10 millions d'euros, soit 2 fois plus que les années précédentes.

Ce programme d'accompagnement permet de conseiller et de soutenir les investissements des collectivités sélectionnées, dans l'amélioration de leurs performances techniques et économiques.

Le dossier de candidature doit répondre à l'une des 3 thématiques suivantes :

- La collecte des papiers auprès des ménages : Densification du réseau de bornes d'apport volontaire, optimisation des tournées de collecte, opérations de déstockage des papiers
- L'organisation autour du tri des papiers : Surtri des papiers bureautiques, création d'un quai de transfert pour massification des envois de flux des papiers ou des fibreux collectés de façon séparative
- La collecte des papiers des assimilés : Opérations de déstockage dans les établissements scolaires, collecte auprès des administrations ou des entreprises

Ecofolio finance le projet jusqu'à 75% du montant initial, dans la limite de 800 000 € par projet. A noter que le montant éligible du projet doit néanmoins à minima dépasser 53 400 € net de taxe.

Le Syndicat propose donc de présenter un dossier de candidature pour le projet

Le Syndicat fera l'acquisition de bacs de tri et PAV spécifiques pour le papier afin de doter les administrations, les établissements scolaires et les entreprises du territoire.

Le service communication a défini plusieurs actions pour informer les acteurs du tri du papier :

- Sensibilisation des élus des 28 communes lors des comités syndicaux
- Des courriers d'information à destination des communes, établissements scolaires et entreprises
- Une publication : Une publication nommée « Flash Info » spécifique sur le papier sera élaborée et distribuée à tous les foyers des 28 communes du syndicat TRI-OR
- Campagne en porte à porte
- Les animations scolaires : Les élèves de chaque établissement scolaire où le tri du papier sera mis en place seront sensibilisés.
- Des formations seront proposées aux acteurs concernés : Personnels en charge du ménage dans les établissements scolaires, Agents des mairies, Personnels des entreprises, Personnels des établissements publics
- Des réunions publiques envisagées dans :
 - o Les communes

- Une réunion publique sera également envisagée dans les locaux TRI-OR pour les entreprises : absence en journée car le chef d'entreprise est sur les chantiers, pas le temps en journée.

Sur la mise en œuvre un groupe projet Eco-folio sera nommé et composé des partenaires suivants :

- Référent du dossier au syndicat TRI-OR
- Un ou plusieurs élus des 28 communes
- La société de collecte (le chauffeur grue et les chefs de secteurs)
- Le responsable du centre de tri

Des réunions seront organisées afin de suivre l'état d'avancement du projet.

Les résultats attendus :

- Augmentation du tonnage de papier collecté et réceptionné au centre de tri
- Amélioration de la qualité du papier réceptionné

Considérant les éléments énoncés ci-dessus par Mr Dufour, il est demandé au Comité Syndical :

- d'adopter le dossier de candidature en réponse à l'appel à projets d'Ecofolio
- d'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet

Discussion :

Question d'un délégué sur la qualité du papier à recycler dans le cadre de ce projet. La Présidente explique que seul le papier est concerné et non les magazines. Nous pouvons récupérer beaucoup de papier dans les mairies, un tri important serait à mettre en place. Mr Dupont rappelle également le principe de la corbeille bleue qui permet de trier facilement le papier.

Mr Bouchez interroge sur la taille des bacs qui seront à collecter car le camion grue ne peut pas circuler et collecter devant toutes les mairies ou autres établissements publics du territoire. La Présidente indique que le Syndicat a proposé un dossier, nous serons dans les prochains mois si notre candidature a été retenue (réponse cet été probablement).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- ADOPTE le dossier de candidature en réponse à l'appel à projets d'Ecofolio ;
- AUTORISE la Présidente à signer la convention et l'ensemble des documents relatifs à ce projet ;
- DECIDE, sous réserve que le projet soit retenu, de mettre en place le projet et d'en assurer la continuité et le suivi jusqu'à son terme.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION DE LA ROUE SILODA

La Présidente expose à l'assemblée le contexte de l'avenant au marché de fourniture et installation de la roue siloda :

Dans le cadre de l'appel d'offre relatif à la fourniture et l'installation de la roue pelleuse sur le site de Champagne sur Oise, le constructeur a informé le Syndicat que les travaux de génie civil prévus ne sont plus nécessaires.

Leur sous-traitant, la société DOMATECH, devait intervenir sur la largeur des murs pour permettre le passage des poutres qui vont avancer la roue siloda dans les couloirs. Après vérification de l'exploitant, les dimensions sont aux normes et correspondent au modèle de la future roue siloda.

Le montant initial du marché était de 765 276 €TTC. Les travaux de génie civil étaient chiffrés à 7 920 € TTC.

Aussi, le montant du marché est revu à la baisse à 757 356 €TTC.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cet avenant et d'autoriser la Présidente à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical approuve les termes de cet avenant et autorise la Présidente à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

La Présidente du Syndicat Tri-Or
Joëlle HARNET